

United Nations Nations Unies

HEADQUARTERS • SIEGE NEW YORK, NY 10017

TEL.: 1 (212) 963.1234 • FAX: 1 (212) 963.4879

REFERENCE: SCA/2/17 (17)

Le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daesh), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés présente ses compliments aux représentants permanents des États Membres et aux observateurs permanents des États non membres auprès de l'Organisation des Nations Unies et souhaite les informer de ce qui suit:

Le **16 juin 2017**, le Comité a approuvé **l'inscription de l'entrée** ci-après sur la Liste des individus et entités associés à l'EIIL (Daesh) et Al-Qaida faisant l'objet de sanctions – gel des avoirs, interdiction de voyager et embargo sur les armes – conformément au paragraphe 2 de la résolution 2253 (2015) du Conseil de sécurité adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

A. Personnes

QDi.403 Nom: 1: FARED 2: SAAL 3: nd 4: nd

Titre: nd **Fonction officielle:** nd **Date de naissance:** 18 février 1989 **Lieu de naissance:** Bonn (Allemagne) **Pseudonymes fiables.:** nd **Pseudonymes non fiables.:** a) Abu Luqmaan Al Almani b) Abu Lugmaan **Nationalité :** a) Allemand b) Algérien **Numéro de passeport:** nd **Numéro national d'identification** Carte nationale d'identité allemande n° 5802098444 délivrée à Bonn (Allemagne) le 15 avril 2010 (date d'expiration : 14 avril 2016) **Adresse:** nd **Inscrit(e) le :** 16 jun. 2017 **Autres informations :** Combattant terroriste allemand de l'État islamique d'Iraq et du Levant, groupe inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115). Signalement : couleur des yeux : marron; couleur des cheveux : noire; taille : 178 cm; poids : 80 kg. Mandat d'arrêt européen émis par le juge d'instruction de la Cour fédérale de justice le 13 août 2014.

Les noms des personnes et entités ajoutées à la Liste des sanctions contre l'EIIL (Da'esh) et Al-Qaida en application d'une décision du Comité sont publiés à la rubrique Communiqués de presse du site Web du Comité :

<https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/press-releases>

En application du paragraphe 49 de la résolution 2253 (2015), le Comité a affiché sur son site Web le résumé des motifs ayant présidé à l'inscription du nom cité ci-dessus, aux adresses suivantes:

https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list/summaries.

Pour obtenir une version actualisée de la Liste des individus et entités associés à l'EIL (Daesh) et Al-Qaida, faisant l'objet de sanctions, les États Membres sont encouragés à consulter régulièrement le site Web à l'adresse suivante :

https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list. Cette liste est disponible en format HTML, PDF et XML. La liste est actualisée régulièrement compte tenu des informations communiquées par les États Membres et les organisations internationales et régionales.

La liste récapitulative du Conseil de sécurité des Nations Unies est mise à jour suivant toutes les modifications apportées à la liste des sanctions contre l'EIL (Daesh) et Al-Qaida. Une version mise à jour de la Liste récapitulative est accessible à l'adresse suivante: <https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/un-sc-consolidated-list>.

Conformément au paragraphe 19 de la résolution 1526 (2004), le secrétariat envoie automatiquement les mises à jour de la liste aux États, organisations régionales et sous-régionales par courrier électronique peu après les avoir affichées sur le site Web du Comité. Les États Membres sont invités à communiquer toute information nouvelle ou actualisée à ce sujet au Secrétariat par courrier électronique à l'adresse suivante : SC-1267-Committee@un.org ou télécopie : +1 212 963 1300. Le Comité encourage tous les États à permettre de procéder aux mises à jour à partir d'un courrier électronique, d'une image d'écran ou d'un affichage sur un site Web.

Le 16 juin 2017

RÉSUMÉ DES MOTIFS

QDi. 403 FARED SAAL

Date de publication du résumé sur le site Web du Comité : 16 juin 2017

Fared Saal a été inscrit sur la Liste le 16 juin 2017 en application des dispositions des paragraphes 3 et 5 de la résolution [2253 \(2015\)](#) comme associé à l'EIIL ou à Al-Qaida pour avoir concouru à financer, organiser, faciliter, préparer ou exécuter des actes ou activités de l'État islamique d'Iraq et du Levant, inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115) en association avec ce groupe, sous son nom ou pour son compte, ou pour le soutenir, pour lui avoir fourni, vendu ou transféré des armements et matériels connexes et pour avoir recruté pour le compte de ce groupe.

Informations complémentaires:

Fared Saal a participé aux combats dans la province côtière de Dourin (République arabe syrienne), près de la frontière turque, en tant que membre d'un groupe terroriste créé en 2004, dont les médias ont commencé à parler au début du mois d'août 2013. Depuis, le groupe a diffusé des vidéos et des photos principalement par l'intermédiaire de l'organe médiatique extrémiste violent ShamCenter, qui est germanophone. En août 2013, ce groupe terroriste a affronté à plusieurs reprises les troupes du Gouvernement syrien et notamment pris part à une offensive majeure contre des villages alaouites. Le chef de ce groupe est un Géorgien qui a combattu pendant de nombreuses années pour Emarat Kavkaz (QDe.131).

Bien qu'il ait déclaré adhérer au Front el-Nosra pour le peuple du Levant (Al-Nusra Front for the People of the Levant) (QDe.137), ce groupe terroriste reste une organisation distincte. Une vidéo en lien avec l'attaque de la prison d'Alep du 6 février 2014 montre que le chef du groupe continuait d'agir indépendamment du Front el-Nosra pour le peuple du Levant (QDe.137).

Saal est apparu dans deux vidéos diffusées sur Internet à la fin du mois d'août 2013 et intitulées « Les moujahidin mènent une opération à Lattaquié » et « Un enseignement d'Abu Talha al Almani – Joyeuses fêtes ». À la fin du mois de décembre 2013, il est devenu un combattant de l'État islamique d'Iraq et du Levant, inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115). Sur Internet, il a glorifié les activités de l'EIIL, raconté les combats et appelé ses adeptes à se joindre aux combattants de l'EIIL en République arabe syrienne.

Saal a participé, aux côtés d'autres combattants de l'EIIL, à l'attaque du champ de gaz d'Al-Sha'ar près de Homs (République arabe syrienne), qui a fait au moins 90 morts, dont de nombreux civils qui travaillaient sur le site, le 17 juillet 2014. On peut voir et entendre Saal et Denis Mamadou Gerhard Cuspert (QDi.347) sur trois vidéos enregistrées après l'attaque dans les environs du champ de gaz et diffusées sur Internet.

Saal demeure un membre actif de l'EIIL en Syrie.

Personnes et entités inscrites sur la Liste ayant un lien avec la personne susvisée:

Al-Qaida (QDe.004), inscrite le 6 octobre 2001

Al-Qaida en Iraq (QDe.115), inscrite le 18 octobre 2004

Emarat Kavkaz (QDe.131), inscrite le 29 juillet 2011

Al-Nusra Front for the People of the Levant (QDe.137), inscrite le 14 mai 2014

Denis Mamadou Gerhard Cuspert (QDi.347), inscrit le 11 février 2015